DEPARTEMENT DU NORD
CANTON DE TEMPLEUVE EN PEVELE
COMMUNE DE FRETIN

TEMPORAIRE N° AG - 1210

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,
Vu la demande du 17/09/2025 de Monsieur Flahou représentant de la société EUROVIA STR AVELIN située 84 route nationale – 59710 Ennetieres Les Avelin,
D'effectuer l'installation d'une base de vie sécurisée sur le domaine public rue Georges Clémenceau,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit du chantier

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : La société EUROVIA STR AVELIN est autorisée à installer une base de vie sur le domaine public rue Georges Clémenceau à partir du 22/09/2025 jusqu'au 25/06/2026 inclus, suivant l'implantation annexée au présent arrêté.
Au droit du chantier :

- Stationnement interdit.
- Un cheminement piéton sera conservé.

ARTICLE 2: Les véhicules en stationnement gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant)

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise adjudicataire des travaux, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité. La signalisation interdisant le stationnement sera disposée sur le domaine public 48 heures au minimum avant la date d'effet de l'interdiction.

ARTICLE 4 : Avant tous travaux, la demande d'Accord Technique Préalable sera à solliciter auprès de la Métropole Européenne de Lille, Unité Territoriale de RONCHIN service voirie.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin.
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision
à VILLENEUVE D'ASCQ,
Monsieur le Président de la MEL, (service voirie),
Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,
Le responsable de l'entreprise EUROVIA STR,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE FRETIN 59273

Fretin le 19.09.2025,
Le Maire,
Marie-Jeanne Marseguerra

Le Maire certifie sous sa responsabilité

- *le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.*

<Convexe>

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

COMMUNE

FRETIN 2021

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/1739

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

- ANNEXE. ARRETE N°AG. 1210

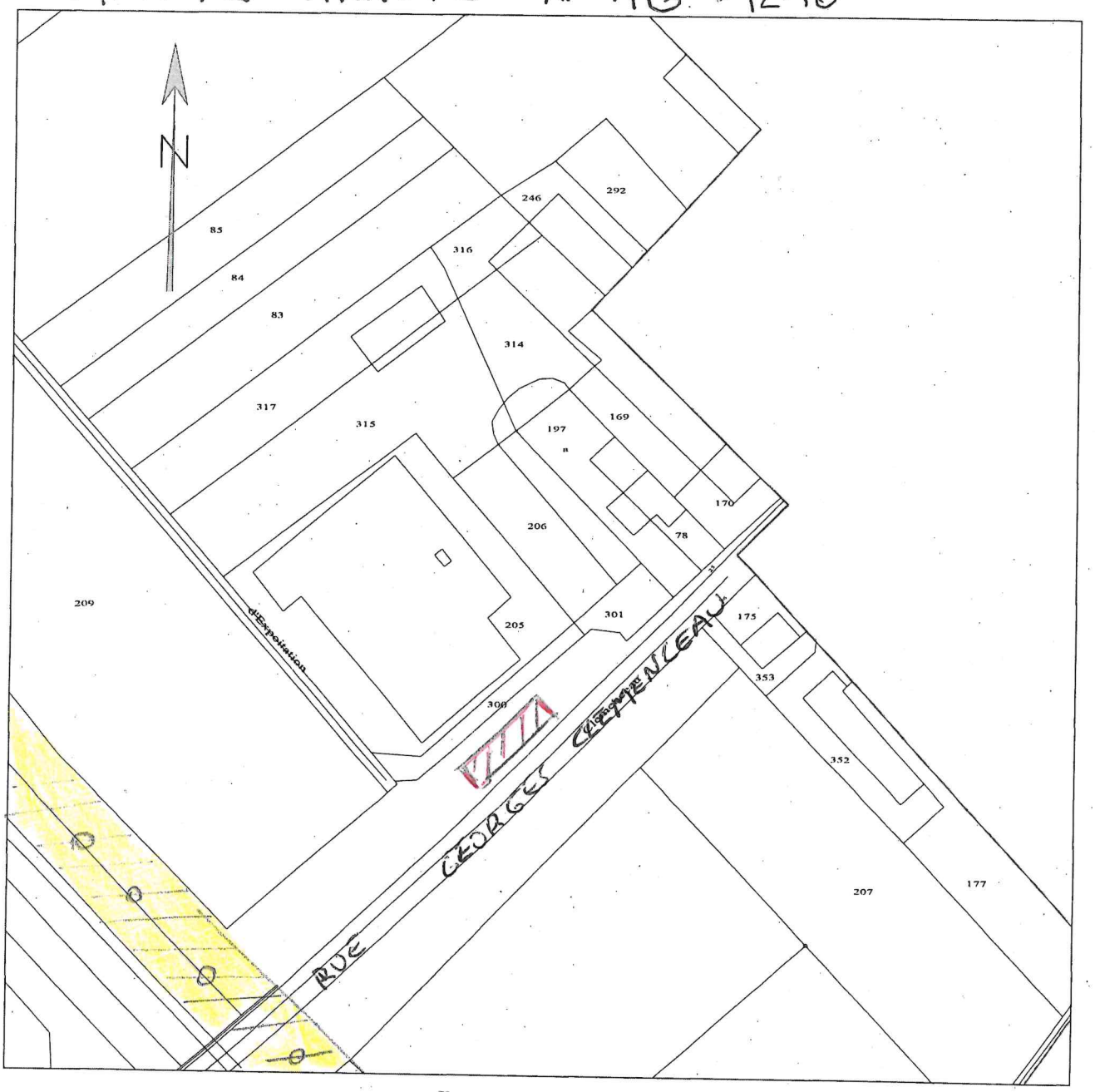

Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

Base de Vie

Pont Autoroutier A 23

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 19/09/2025
Signature